

De quelques usages des concepts de "bilinguisme" et de "diglossie"

Jean-Pierre Jardel

Citer ce document / Cite this document :

Jardel Jean-Pierre. De quelques usages des concepts de "bilinguisme" et de "diglossie". In: Plurilinguisme : normes, situations, stratégies. Études sociolinguistiques. Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, 1979. pp. 25-38;

https://www.persee.fr/doc/oeide_0762-2287_1979_ant_1_1_885

Fichier pdf généré le 10/10/2019

DE QUELQUES USAGES DES CONCEPTS de "BILINGUISME" et de "DIGLOSSIE"

Jean-Pierre Jardel

Dans le vocabulaire socio-linguistique actuel, deux termes sont très souvent employés : "bilinguisme" et "diglossie". Si le premier est connu depuis très longtemps, le second n'a été véritablement introduit dans le lexique international qu'en 1958 par Ferguson (1). Depuis, il a fait carrière et a été largement accepté et repris, en particulier dans le domaine francophone, par les créolistes d'abord, puis par les occitanistes. En même temps, le contenu de ce concept s'est élargi et affiné mais il semble que tous les auteurs ne soient pas unanimes sur le sens à lui donner. En effet, ce terme interfère souvent avec celui de bilinguisme.

Nous tenterons ici de faire le point sur les définitions qu'on leur accorde et les domaines touchés par leur usage.

BILINGUISME ET DIGLOSSIE

Bilinguisme : un comportement.

Mme Tabouret-Keller (2) et W.F. Mackey (3) font remarquer que l'étude des bilinguismes touche plusieurs disciplines autonomes : la psychologie liée à la pédagogie, la sociologie, la linguistique. Ainsi, parler de bilinguisme préscolaire c'est privilégier une optique génétique qui se rattache à la psychologie et à la pédagogie ; parler de bilinguisme social c'est privilégier une optique sociologique.

L'optique linguistique s'attache, quant à elle, surtout aux faits de contact des langues en présence, c'est-à-dire aux interférences entre leurs sous-systèmes (phonologique, morpho-syntaxique, lexical, etc.).

Il est donc nécessaire de préciser le point de vue selon lequel on entreprend l'analyse du bilinguisme. L'épithète qui sert à qualifier le bilinguisme doit marquer ce point de vue et "n'est valable que par rapport à lui". Les qualificatifs sont donc en rapport avec l'optique suivie par le chercheur. Toutefois, la frontière n'est pas toujours nette entre, par exemple, l'optique psychosociologique et sociologique car, dans les deux cas, on peut considérer le bilinguisme à la fois comme un état et un comportement. La première approche privilégie l'aspect plus individuel du comportement des locuteurs bilingues, l'autre l'aspect social.

Plurilinguisme : Normes, situations, stratégies. G. Manessy et P. Wald (eds.) - Paris, L'Harmattan 1979.

L'analyse psychologique ou psycho-pédagogique du bilinguisme considéré comme comportement met en cause deux groupes de facteurs. Le premier groupe concerne la genèse de l'état individuel du bilinguisme, le second groupe concerne l'appréciation du maniement de l'une ou de l'autre langue par l'individu bilingue.

Si l'on fait référence à la genèse du bilinguisme chez un individu, on distinguera, par exemple, l'enfant qui a appris deux langues en même temps, par rapport à celui qui a appris une seconde langue une fois la première connue. Le premier est dit "bilingue", le second "diglotte". Le bilingue est normalement à l'aise dans le maniement des deux langues ou codes, tandis que le diglotte manie plus facilement sa première langue ou langue maternelle.

On peut nuancer cette forme de bilinguisme plus ou moins précoce en distinguant le bilinguisme composé ou mixte et le bilinguisme coordonné. Le bilinguisme composé concerne l'enfant ou l'adulte qui a appris à parler deux langues en référence à une même situation sémio-culturelle. Par contre, s'il y a référence à une situation sémio-culturelle différente pour chaque langue, il y a bilinguisme coordonné. Dans le premier cas, il semblerait que les possibilités d'interférences soient élevées entre les deux systèmes linguistiques car l'individu ne disposerait que d'un seul système de signifiés.

Le second groupe de facteurs qui donne au bilinguisme une optique psychologique concerne l'estimation, souvent subjective, de la connaissance de l'une ou l'autre langue. Si les deux codes sont maniés avec une égale aisance, le bilinguisme sera dit symétrique. Il est asymétrique dans le cas contraire, avec des nuances dans l'inégalité, si l'une des deux langues est plus ou moins bien lue, parlée, écrite et comprise. Le linguiste belge L. Michel a d'ailleurs établi un classement tripartite en fonction de ces critères de compréhension et de maniement. Il y a bilinguisme de pensée, d'intellection et d'expression quand les individus peuvent indifféremment exprimer leur pensée dans l'une ou l'autre langue ; bilinguisme d'intellection et d'expression s'ils comprennent et emploient les deux langues, enfin bilinguisme de simple intellection s'il y a compréhension des deux langues mais non maniement. Ce dernier cas, pour certains auteurs (4) est une forme assez éloignée du bilinguisme au sens strict. Les définitions les plus étroites du bilinguisme insistent, en effet, sur trois facteurs, à savoir : est bilingue tout locuteur capable de manier avec une égale aisance deux idiomes appris simultanément et dont les usages sont identiques ce qui suppose, en général, un statut social équivalent. Il est rare en fait que ces trois conditions soient réunies en même temps chez un même locuteur et, à fortiori, au niveau d'une communauté.

L'approche sociologique du bilinguisme qui conduit à s'intéresser à ce phénomène en tant qu'expression d'une réalité sociale le replace au niveau justement d'une communauté. Dès lors, on distingue entre le bilinguisme social et le bilinguisme individuel. Ce dernier resterait un cas particulier au sein d'une communauté unilingue. Dans le bilinguisme social, deux langues sont en contact et se superposent selon les catégories sociales ou socio-ethniques en présence. On a voulu cependant établir une distinction lorsque la première et la seconde langue ne jouissent pas du même statut social au sein d'une même population. Pour répondre à ce besoin, on a introduit le terme "diglossie". Par suite, l'analyse sociologique s'est intéressée au rapport langue-dominante, langue-dominée et aux conflits qui peuvent surgir en fonction de ce rapport.

Diglossie : une situation sociale.

Le terme de "diglossie" est en fait un néologisme ainsi que le signale Y. Bourdet (5). Formé à partir du grec, il correspond étymologiquement à bilinguisme.

A l'origine, il a d'ailleurs été employé par un helléniste français J. Psichari (6) linguiste et philologue ; ce dernier utilisa ce mot pour caractériser en particulier la situation socio-linguistique de la Grèce où se trouvaient opposés le grec écrit et le grec parlé, celui-ci étant considéré par les "puristes" comme un langage vulgaire. Dans la même optique, Psichari avait défini une situation de diglossie en Italie à l'époque de Dante, une diglossie occitane à l'époque des troubadours et une diglossie française plus récente entre le français normatif et le français populaire, mais moins significative que la situation grecque.

Ferguson (7) a repris ce concept à Psichari et l'a utilisé pour désigner une société possédant au moins deux langues pour ses communications internes. Ces langues devaient avoir cependant des domaines d'usage propres, c'est-à-dire des fonctions spécifiques sans qu'il y ait d'interférences entre elles. La première langue est considérée dans une telle société comme la langue de culture et des relations formelles, utilisée pour l'enseignement, la religion, la fonction publique, la presse. C'est la langue H (high, élevée) ; l'autre langue ou langue L (low, commune) ou variété basse selon la terminologie est employée dans la vie quotidienne. Elle est rarement codifiée ou instrumentalisée. Pour Ferguson, dont les observations avaient porté sur des milieux arabes, grecs, haïtiens et suisses alémaniques, ces langues étaient superposées.

Avec J.J. Gumperz (8) et J.A. Fishman (9) le concept de diglossie a été élargi et affiné. Ainsi, le premier a pensé que la diglossie pouvait s'appliquer non seulement aux sociétés plurilingues reconnaissant officiellement les langues utilisées pour les communications internes mais aussi aux sociétés qui font usage de différents dialectes ou variétés linguistiques à côté d'une langue

officielle. Ces codes ou variétés linguistiques doivent cependant être fonctionnellement différenciées. Le mérite de Gumperz repose surtout sur le fait qu'il a insisté sur l'importance des variables sociales pouvant influencer sur le choix de l'un ou l'autre code au sein de petits groupes.

Fishman, dans une perspective plus large, a essayé de décrire le maintien ou l'abandon de la diglossie au niveau d'une société entière. On lui doit aussi le fameux schéma pour l'étude du "code switching" (10) (qui parle, quel langage, à qui, et quand ?) ainsi que l'établissement des types de relations possibles entre bilinguisme et diglossie. C'est ainsi qu'il peut y avoir dans les sociétés multilingues : diglossie et bilinguisme (cas du Paraguay) ; diglossie sans bilinguisme (cas des populations rurales d'Afrique) ; bilinguisme sans diglossie (état de transition) ; ni diglossie, ni bilinguisme (cas de communautés linguistiques isolées).

Ces distinctions ont pour intérêt de rappeler que les situations socio-linguistiques peuvent être très diverses quand on les définit à partir du statut social des idiomes en présence et qu'on s'attache aux fonctions qui, en conséquence, leur sont attribuées. Elles attirent également l'attention sur la dynamique sociale provoquant des situations de transition quand une langue L (commune ou basse) est en voie de réhabilitation et tend à devenir l'auxiliaire officielle de la langue H (élevée).

Largement employé par les linguistes et socio-linguistes nord-américains, le terme de diglossie n'a pas eu le même accueil en France. Martinet (11) est assez réticent sur l'usage de ce mot car, écrit-il : "il y a tant de possibilités diverses de symbiose entre deux idiomes, qu'on peut préférer conserver un terme comme "bilinguisme" qui les couvre toutes, plutôt que de tenter une classification sur la base d'une dichotomie simpliste". On ne s'étonnera pas, par conséquent, que la première revue française consacrée nommément à la socio-linguistique (12) ne contienne pas ce terme mais uniquement celui de bilinguisme. Malgré cette réserve faite par des linguistes de renom, il apparaît que le terme "diglossie" s'est peu à peu imposé car il ajoute une dimension proprement sociologique au concept de bilinguisme, en associant étroitement la langue à la société. Ceci peut être mis en évidence dans le domaine francophone aux Antilles et en Occitanie.

Aux Antilles, des chercheurs québécois et français influencés par les socio-linguistes nord-américains ont fait très tôt usage du concept de diglossie pour tenter de définir les situations où se trouvaient en contact le "patois" créole et la langue française (13). En France métropolitaine, le même type de situation était évoquée par R. Lafont qui tenta de définir la spécificité de la diglossie franco-occitane (14). Depuis, sous son égide, un groupe de recherche

s'est constitué à Montpellier. Enfin, récemment, vient d'être publié, après un colloque organisé à Bordeaux, un ouvrage intitulé "Diglossie et littérature" (15). Le terme de diglossie semble donc aujourd'hui, bien installé dans la littérature socio-linguistique française et a même donné le dérivé de "tétraglossie" sous la plume d'H. Gobard (16).

BILINGUISME ET DIGLOSSIE en PAYS CREOLOPHONE et OCCITANOPHONE

L'apport des créolistes.

Dans un article au titre significatif : "les diglossies françaises dans la Caraïbe", G. Lefebvre (17) s'est attaché à définir le statut objectif et subjectif des idiomes français et créole, en fonction des remarques de plusieurs socio-linguistes nord-américains (Hymes, Hall, Stewart) et en se référant aux enquêtes de Madeleine Saint Pierre et de Claire Lefebvre (18). Il note qu'on ne trouve aucune région antillaise où le créole soit considéré par les membres de la communauté linguistique sur le même pied d'égalité que la langue standard (français ou anglais). En outre, comme il adopte la définition assez restrictive sur la diglossie de Stewart —pour qui la diglossie n'est qu'un cas particulier du bilinguisme et ne peut apparaître que lorsque les deux langues dérivent l'une de l'autre —celle-ci ne peut exister qu'aux Antilles françaises et en Haïti. Par contre, à Sainte Lucie et à la Dominique, il y aurait une situation de bilinguisme entre l'anglais, langue officielle, et le créole, à base lexicale française, langue vernaculaire.

Cette distinction peut prêter à discussion car on peut se demander s'il faut, à partir des éléments retenus par Ferguson, privilégier un critère linguistique (parenté des deux langues en contact) ou bien un critère plus sociologique (statut social différent des langues ou variété des langues en contact) pour diagnostiquer une situation de diglossie. Ce qui importe, semble-t-il, au regard des derniers discours sur ce concept (Ninyoles, Couderc, 1976 pour définir une telle situation, ce n'est pas que les langues soient ou non mutuellement intelligibles, mais que leur statut soit reconnu différent dans l'échelle des valeurs d'une manière formelle ou informelle par la majorité des membres de la communauté. Ce fait entraîne bien entendu des fonctions spécifiques pour chacune des deux langues. D'ailleurs, G. Lefebvre incline dans ce sens quand il élargit le problème de la diglossie à celui du rapport langue/culture.

A. Valdman (19) à partir des travaux de De Camp (20) et de Fishman (21) a voulu décrire d'une manière théorique quel pourrait être le devenir des rapports créole/langue officielle (anglais, français) aux Petites Antilles et en Haïti. Il s'agissait de savoir quel pourrait être le sort du créole —c'est-à-dire d'une langue en situation de patois— en fonction des cinq traits nécessaires

selon Fishman, pour qu'une langue vernaculaire accède au titre de langue "standard" (vitalité, historicité, prestige, instrumentalisation, autonomie). Ce n'est qu'en Haïti, qu'à longue échéance, le créole a quelques chances de devenir une langue officielle auxiliaire du français, la constitution reconnaissant déjà ce parler. Si l'on admet une telle hypothèse, il y aurait dans ce cas changement du rapport :

$$\frac{\text{langue H} = \text{langue française}}{\text{langue L} = \text{"patois" créole}} \longrightarrow \text{langue française} = \text{langue créole.}$$

Cela supposerait aussi le passage d'une situation de diglossie à celle d'un "bilinguisme social" mais d'un bilinguisme social asymétrique, une majorité de locuteurs demeurant unilingue créole.

Aux Antilles françaises, la situation est moins nette. Plusieurs études réalisées à la Martinique (Saint Pierre, Jardel) (22) et à la Guadeloupe (Bebel-Gisler, Whittaker) (23) ont été concluantes à ce sujet. Ainsi, jusqu'en 1971-72, les domaines d'usage du créole et du français étaient encore nettement séparés. Le choix de l'un ou l'autre code variait en fonction des catégories socio-ethniques et des situations de communications plus ou moins formelles. L'usage du français, langue de culture était valorisante. Il y avait ajustement du choix du code au système de valeur dominant, c'est-à-dire à la culture dominante.

Aujourd'hui, la remise en question, par un grand nombre d'Antillais, de cette culture dominante et la volonté de mettre en évidence une entité antillaise ayant ses propres valeurs face aux valeurs des métropoles européennes entraînent la réhabilitation du créole. Le créole empiète désormais sur les domaines d'usage réservés jusqu'à présent au français (école, lieux publics, littérature, presse, etc.). Il n'y a plus diglossie classique au sens où l'entend Ferguson, ni bilinguisme social, au sens étroit, car les deux langues ne sont pas apprises simultanément et sont rarement parlées avec une égale aisance. Quel concept peut alors définir une telle situation socio-linguistique ? Il conviendrait peut-être d'entreprendre une typologie plus élaborée des diglossies afin de rendre compte de la spécificité de chaque situation. Les occitanistes ont d'ailleurs évoqué ce problème en essayant de décrire la spécificité de la diglossie franco-occitane.

La diglossie franco-occitane.

Dans le cas du contact français-occitan, R. Lafont (24) note que l'on se trouve en présence de deux langues écrites. Il fait usage de l'expression "diglossie complexe" et précise que la situation de diglossie occitane n'est absolument pas semblable à celle que l'on peut trouver en d'autres lieux de con-

tacts linguistiques, car elle se complète par une situation de "digraphie". Cette digraphie est la résultante de deux grandes tentatives faites pour fixer l'écriture de l'occitan. Il y a eu, au siècle dernier, celle des félibres avec Mistral et celle, plus récente, de l'Institut d'Etudes Occitanes dont la graphie est maniée aujourd'hui par la majorité des auteurs. Si ces deux manières d'écrire sont encore à l'origine de querelles internes entre groupes de militants, il semble que le problème de digraphie ne soit plus tout à fait le propre de la situation occitane. Cela rejoint le problème général de la normalisation et de l'instrumentalisation d'une langue L (souvent orale ou bien tenue comme telle) par référence à la langue de culture, écrite et fixée par des règles normatives. Ainsi, une situation de digraphie commence à se manifester en pays créolophone dans la mesure où certains auteurs se servent d'une écriture étymologique et d'autres d'une écriture plus phonologique. Mais, au Antilles comme en Occitanie, ces faits prennent vite une allure conflictuelle car il faut, à la fois, se démarquer de la langue dominante et arriver le plus vite possible à une certaine fixité ; cela est d'autant plus important que dans le monde de la francophonie, tout parler qui n'a pas cette fixité se voit ordinairement refuser le statut de langue.

A la différence du créole cependant, l'occitan a déjà eu le statut de langue, c'est-à-dire cette fixité, mais elle s'est peu à peu effritée. La mise en place de la diglossie franco-occitane a commencé dès le début du XIV^{ème} siècle quand, dans le nord du domaine occitan, en Marche limousine, les textes administratifs durent être rédigés en francien de Paris. Puis, au cours du XV^{ème} siècle, quand le français pénétra dans les grandes villes : Toulon, Marseille, Montpellier. L'édit de Villers-Cotteret, en 1539, ne fit que consacrer une situation dominante du français pratiquement acquise dans le domaine de l'écriture. Par suite, les interférences linguistiques furent de plus en plus nombreuses chez les auteurs, ce qui entraîna la perte de la norme écrite et favorisa l'éclatement de la langue d'Oc en parlers régionaux (gascon, languedocien, provençal, niçois, rhodanien, etc.).

La Convention, après le rapport de l'abbé Grégoire (25) consacra la suprématie du français en rangeant les dialectes d'Oc au niveau de "patois" nuisibles à l'unité de la nation. Le Second Empire et la III^{ème} République continuèrent ce travail de nivellement linguistique. Le règne des instruments de coercition commença dans toutes les écoles de France et d'Outre Mer. Ce fut "la vache" en Bretagne, "le signal" en pays d'Oc, "la planchette" aux Antilles. Les ruraux, après les citadins, vécurent d'une manière culpabilisante leur parler maternel, le jugeant souvent plus vulgaire que le français et ne l'utilisant que dans des situations informelles. Toutefois, cette situation ne se développa pas de la même manière dans tout le pays occitan. Ainsi, en pays béarnais, comme en pays niçois, la culpabilité fut moins forte, le premier ayant une vieille tradition de particularisme, le second étant resté très longtemps en dehors du domaine français et, de ce fait, ne se trouvant pas directement confronté à l'idéologie dominante centralisatrice.

DIGLOSSIE ET IDEOLOGIE DOMINANTE

Situation socio-politique de pratique de la langue.

D.J. Bernardo (26) a posé la problématique d'une recherche sur la diglossie en distinguant quatre types de discours en rapport plus ou moins direct avec l'idéologie dominante. Le premier est le discours idéologique dominant qui utilise une conception normative de la langue pour l'opposer au patois ; le second est un discours idéologique culturaliste, produit à l'intérieur de la diglossie mais qui se montre incapable d'en rendre compte. Ce type de discours est illustré par les déviations autobiographistes, historicistes et bilinguistes. Le troisième est un discours qui cherche encore son nom et qui peut être ethnolinguistique, psycholinguistique, sociolinguistique ou bien appartenir à la sociologie du langage. Le dernier, enfin, est un discours théorique produit à l'intérieur de la diglossie et participant d'une lutte, ce qui constitue depuis une dizaine d'années l'originalité de l'Ecole catalane avec Aracil (27) et Ninyoles (28).

Les observations de Ninyoles sur la diglossie catalane ont conduit Y. Couderc (29) à insister pour que les études de diglossie soient replacées dans une conception du langage qui tienne compte du fait qu'il n'est pas transparent au monde. Il est du domaine de la praxis, et parler de diglossie ce n'est pas faire simplement usage de ce terme de préférence à "bilinguisme" mais c'est introduire le phénomène de dominance d'une langue A sur une langue B, au plan collectif. Cela s'accompagne d'attitudes "idéologiques mythifiées" ou de "préjugés" dont il faut établir un inventaire. Par suite, la normalisation du statut de B, ici la langue occitane, pose implicitement le problème des rapports de la langue avec la classe dominante et, au delà, avec le pouvoir.

Cet aspect a été mis en évidence aux Antilles par Dany Bebel-Gisler. Elle s'élève contre certaines conclusions sur le devenir des créoles en Haïti et affirme qu'il ne suffit pas que ce parler soit codifié et dispose d'une orthographe stable pour que son prestige soit rehaussé. Le problème de la langue ne doit pas être considéré du seul point de vue linguistique mais en fonction des locuteurs et de la situation socio-politique de pratique de la langue. Le créole n'a donc aucun avenir en Haïti et aux Antilles françaises, s'il n'est pas lié à la conquête du pouvoir politique et économique par ceux qui le parlent.

Bien que la situation socio-politique de la diglossie franco-occitane soit très différente, Y. Bourdet pose également le problème en terme de domination économique et politique. Ainsi, pour que l'inégalité $A = \text{français} > B = \text{occitan}$ disparaisse au profit de l'égalité $A = B$, il faut instituer une égalité plurielle qui exclut l'identité réductrice faisant disparaître la spécificité de la

langue B et l'inégalité $A > B$. Cette égalité dans la différence ne peut se réaliser que si elle existe aussi au niveau économique et politique.

Le principe est donc posé, l'étude de la diglossie est donc nécessairement liée à des phénomènes sociaux de domination-subordination. Ces phénomènes peuvent être appréhendés de l'intérieur ou de l'extérieur mais leur analyse remet nécessairement en cause l'idéologie dominante et l'ethnocentrisme du chercheur. Pour cette raison H. Giordan (30) s'est interrogé sur le contenu idéologique du discours de deux auteurs R. Balibar et R. Laporte (31), à propos des langues dominées que sont en France le basque, le breton, l'occitan. Ces auteurs seraient pris au piège d'«une analyse de classe, celle de la bourgeoisie au pouvoir dans ce pays». En voulant définir la situation de ces langues vis-à-vis du français national ils se font les complices de la nouvelle idéologie dominante —qui se veut de moins en moins jacobine— d'une part en valorisant ces parlers absents de l'Histoire officielle, et d'autre part en se situant malgré eux à l'intérieur du discours universitaire dominant.

Diglossie littéraire et idéologie dominante.

La diglossie littéraire, que W.F. Mackey (32) définit comme étant la répartition fonctionnelle des langues écrites, vient s'inscrire dans la problématique du rapport diglossie-idéologie dominante. La production des langues minoritaires, tel l'occitan, est restée longtemps en situation de dépendance vis-à-vis de l'écriture dominante française, très tôt normalisée. Quand les félibres, au siècle dernier, ont voulu écrire en occitan, ils ont produit une écriture selon le modèle de la hiérarchie des valeurs esthétiques qui structurait l'écriture française. Il y avait là un phénomène d'enculturation qui modifiait leur réalité occitane. C'était une écriture bourgeoise coupée de la langue populaire.

La littérature régionaliste de Daudet, Pagnol ou Giono est également mise en cause car elle se refuse à analyser les contradictions de la société occitane. Elle s'inspirerait selon H. Giordan (33) de récits élaborés à partir de la société française dominante en introduisant seulement une couleur locale. Mais cette couleur n'est qu'une imagerie et non un réalisme. On retrouve ici le procès fait en son temps par les écrivains de la négritude antillaise à l'égard de la littérature "doudouiste" de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. E. Lero, R. Menil (34) puis A. Césaire rejetaient les poètes mulâtres et refusaient toute authenticité, toute représentativité à une littérature produite par des hommes dont le seul souci était d'imiter le mieux possible les écoles françaises de littérature afin de s'identifier à la culture dominante.

La démarche des intellectuels occitans est finalement très proche du mouvement de la négritude et l'on est tenté de faire usage du terme d'«occitanitude» pour qualifier cette quête d'une nouvelle identité linguistique et culturelle. Un des aspects majeurs de cette lutte est d'imposer la reconnaissance d'une littérature en langue occitane à un appareil institutionnel dominant (école, académie, maison d'édition). Il ne doit plus y avoir de diglossie littéraire c'est-à-dire de distribution des genres littéraires en fonction de la langue écrite employée par les auteurs. L'écriture occitane, ou bretonne, ou créole ne doit plus être considérée comme mineure. Elle est autre.

Après l'examen de ces divers usages des termes de "bilinguisme" et de "diglossie", on doit constater que l'approche des phénomènes qu'ils représentent au sein d'une communauté touche non seulement les disciplines déjà citées : linguistique, psycholinguistique, sociolinguistique, mais aussi la sociologie politique. Il est certain, en effet, que l'appréhension d'une situation de diglossie avec ses implications sur l'analyse des systèmes culturels dominant et dominé débouche sur la critique du pouvoir. La remise en question du statut des langues en contact participe beaucoup plus de la sociologie politique que de la sociologie linguistique. Par contre, le "bilinguisme" situation et pratique individuelle, avec ses effets sur le maniement des langues et sur les systèmes de signes linguistiques intéresse davantage les linguistes et les psychopédagogues. Cela peut intéresser aussi le sociologue quand la pratique de deux langues provoque des conflits intra-familiaux comme le signalait R. Bastide pour les couples mixtes et leurs enfants au Brésil. L'étude du bilinguisme doit alors être faite dans l'environnement global où il s'effectue et ne doit pas ignorer les données de l'anthropologie culturelle. De même, l'étude de la diglossie ne doit pas ignorer le contexte social et souvent conflictuel dans lequel elle s'est mise en place.

NOTES ET REFERENCES

1. FERGUSON Ch. A. - "Diglossia" in *World*, 1959, vol.15, p. 325-340.
2. TABOURET-KELLER A. - "Plurilinguisme et interférences" in A. Martinet, *La Linguistique*, Paris, Edit. Denoël, 1972, p. 305-310.
3. MACKEY W.F. - "The description of Bilingualism" in J.A. Fishman *Readings in the Sociology of Language*, 1968, p. 554-584.
4. DARBELNET J. - "Le Bilinguisme" in *Le Français en France et Hors de France*, CERIN, annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, N° 12, 1970, p. 107-128.
5. BOURDET Y. - *L'éloge du patois ou l'itinéraire d'un occitan*, Paris, Edit. Galilée, 1977.
6. PSICHARI J. - "Un pays qui ne veut pas sa langue", *Mercure de France*, I-X, 1928, p. 63-120.
7. FERGUSON Ch. A. - *Op. cit.* ; l'auteur écrit à ce propos : "the term "diglossia" is introduced here, modeled on the french diglossie, which has been applied to this situation...".
8. GUMPERZ J.J. - Speech variation and the study of indian civilization, *American Anthropologist*, 1961, N° 67, p. 976-988.
- Linguistic and social interaction in two communities, *American Anthropologist* ; 1964, N° 2, p. 37-53.
9. FISHMAN J.A. - "Sociolinguistic perspective on the study of bilingualism", *Linguistics*, 1968, 39, p. 21-50.
10. FISHMAN J.A. - Who speaks, what language, to whom and when ? *La Linguistique*, 1965, N° 2, p. 67-80.

11. MARTINET A. - *Eléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1969, p. 148-149.
12. SUMPFF et Coll. - Sociolinguistique, in *Langage*, Paris, Didier/Larousse, 1968.
13. En particulier, l'école franco-canadienne avec G. Lefebvre, Madeleine Saint Pierre, Claire Lefebvre et J.P. Jardel.
14. LAFONT R. - "Un problème de culpabilité sociologique : la diglossie franco-occitane", *Langue française, Linguistique et Société*, Paris, Larousse, N° 9, 1971, p. 93-99.
15. GIORDAN H. & RICARD A. - *Diglossie et Littérature*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, 1976, 170 p..
16. GOBARD H. - *L'aliénation linguistique ; Analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion, 1976, 298 p..
17. LEFEBVRE G. - "Les diglossies françaises dans la Caraïbe, in *Français et créole dans la Caraïbe*, Les documents du C.E.R.A.G. N° 4, 1971, p. 21-33.
18. LEFEBVRE Cl. - "La sélection des codes linguistiques à la Martinique", Communication 2nd annual Conference on Caribbean Linguistics, Mona, Jamaïque, 1971.
19. VALDMAN A. - "Sur l'évolution sociolinguistique des dialectes français et créoles aux Antilles", in *Français et créole dans la Caraïbe*, documents du C.E.R.A.G., N° 4, 1971, p. 7-19.
20. DECAMP D. - The field of Creole language Studies, *Latin American Research*, vol. 3, 1968.
21. FISHMAN J.A. - Bilingualism with and without diglossia ; diglossia with and without bilingualism, *Journal of Social Issues*, vol. XXIII, N° 8, 1967.
22. SAINT PIERRE M. - *Problèmes de diglossie dans un village martiniquais. Etudes socio-linguistiques*, Mémoire, Université de Montréal, 1969.

JARDEL J.P.- *Du conflit des langues au conflit interculturel : une approche de la société martiniquaise*, thèse de 3ème cycle inédite, Nice, U.E.R. Lettres et Sciences Humaines, 1974.

23. BEBEL-GISLER D. - *Etude sociolinguistique des rapports de force entre le créole et le français aux Antilles*. Thèse 3ème cycle, Paris, 1974.

WHITTAKER A. - *Description et analyse socio-linguistique du créole antillais de la Guadeloupe*, thèse de 3ème cycle, Sorbonne Paris III, 1976.

24. *Op. Cit.* "Un problème de culpabilité..." et "Acculturation, aliénation ethnique et dégénérescence patoisante dans une situation ancienne de contacts linguistiques", *Ethnies* 3, p. 27-36.

25. CERTEAU M., JULIA D., REVEL J. - *Une politique de la langue. La révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975.

26. BERNARDO D.J. - "Problématique d'une recherche sur la diglossie : proposition de travail" in *Groupe de recherches sur la diglossie*, cahier 1, Montpellier, 1974.

27. ARACIL L. - "A valencian dilemma", *Identity* n° 24, 1966, p. 12-2.

28. NINYOLES R.L. - *Conflicte lingüístic valencia*, Valencia/Barcelona, tres i quatre/edicions, 1969, 184 p

29. COUDERC Y. - "D'après Ninyoles, Idioma i prejudici, le problème linguistique en Occitanie" in *Groupe de recherches sur la diglossie*", cahier 1, Montpellier, 1974, p. 1-15.

30. GIORDAN H. - "Politique et pratique du Français National" in *Diglossie et Littérature*, 1974, p. 85-95.

31. BALIBAR R., LAPORTE D. - *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1975, 274 p

32. MACKEY W.F. - "Langue, dialecte et diglossie littéraire" in *Diglossie et Littérature*, 1975, M.S.H. d'Aquitaine, p. 19-50.

33. GIORDAN H. - "Ecriture française et écriture minoritaire" in *Pluriel débat*, n° 5, Paris, 1977, p. 1-11.

34. LERO E. - "Misère d'une poésie" in *Légitime défense*, 1932, p. 10-12.